

Au-delà des images d'Epinal : les relations de voisinage dans les communes rurales périurbaines françaises

Eric Charmes, Josette Debroux

En octobre 2020, en présentant son dernier zonage dit en « aires d'attraction des villes », l'Institut national de la statistique français (l'INSEE) indiquait : « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville »¹. Moins d'un mois plus tard, le ministère de la Cohésion des territoires publiait un « zonage rural »². Selon la carte qui en résultait, la ruralité concerne plus de 21 millions d'habitants, soit plus du tiers de la population française, et plus de 30 000 communes, sur un total d'environ 35 000. Bref, d'un côté la ruralité est un phénomène résiduel, de l'autre elle demeure un phénomène massif (Charmes, 2021a). La réalité est que les mondes ruraux et citadins se sont hybridés au travers de la périurbanisation. La périurbanisation résulte en effet de l'intégration des campagnes à des dynamiques urbaines voire métropolitaines (Charmes, 2019). De ce fait, en France sans doute plus qu'ailleurs, il est devenu difficile de réfléchir à l'espace rural sans intégrer les problématiques de périurbanisation. D'où le choix ici de travailler sur des communes à la fois périurbaines, et même métropolitaines, car intégrées aux aires d'attraction d'une ville globale, Paris, et d'une des plus importantes métropoles françaises, Lyon, et présentant un trait démographique souvent considéré comme caractéristique de la ruralité, à savoir un peuplement inférieur à 2000 habitants³.

1 Voir *INSEE Focus*, n° 211, mis en ligne en octobre 2020.

2 Voir <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2020-article-zonage-rural>

3 Jusqu'en 2020, la définition exacte d'une commune rurale était que le noyau principal d'habitation, le bourg centre, doit compter moins de 2000 habitants selon INSEE. Ainsi avec les hameaux et écarts, une commune comptant plus de 2000 habitants peut encore être rurale.

Objet privilégié des sociologues ruraux de l'après-guerre au années 1970, les « communautés rurales » (Lefebvre, 1949), les « sociétés paysannes » (Mendras, 1976) ou « collectivités locales » (Jollivet, Mendras, 1971), ont été décrites comme des micro-univers se caractérisant alors par des relations de dépendance et d'interdépendance à base locale. Contraints de vivre sur place, les relations d'entraide entre voisins étaient intenses, facilitées par l'appartenance au même monde (Champagne, 1975). Si l'ampleur des transformations du monde rural (effondrement de la population agricole et recomposition sociale de la population avec l'augmentation des mobilités, moindre différenciation des modes de vie) a conduit à interroger la pertinence de ce modèle d'analyse, l'espace rural est toujours associé, dans les représentations, à un espace dans lequel les habitants sont fortement intégrés (Banos *et al.*, 2009). À l'inverse, les espaces périurbains, souvent réduits à l'habitat pavillonnaire et à la dépendance automobile, apparaissent comme des lieux où les relations de voisinage sont résiduelles (L'Heuillet, 2016), les relations des ménages étant concentrées sur d'autres sphères, familiales, amicales et professionnelles notamment. La rue pavillonnaire est réputée être une rue où il ne se passe rien, où l'engagement personnel entre voisins est minimal. Cet article propose d'aller au-delà de ces images très schématiques en explorant le cas de communes rurales récemment devenues périurbaines.

L'analyse qui suit prend appui sur l'enquête *Mon quartier, mes voisins* (MQMV), réalisée par l'Ined et le Centre Max Weber en 2018 et 2019⁴. Cette enquête a porté sur 7 contextes différents dans les régions métropolitaines de Paris et de Lyon, dont un contexte de commune rurale périurbaine, étudié à Marolles-sur-Seine, ci-après Marolles, et à La Bâtie-Montgascon, ci-après La Bâtie (voir encadré 1). L'enquête montre l'existence d'intenses relations de voisinage dans ces communes qui ont connu une recomposition sociale de leur population avec l'effondrement de la population agricole

4 Conduite au printemps 2018 par un collectif de chercheur.e.s sous la direction de Jean-Yves Authier et Joanie Cayouette-Remblière, l'enquête *Mon quartier, mes voisins* (Ined/CMW) avait pour objectif d'étudier la contribution du voisinage à l'intégration sociale et urbaine des individus dans 14 quartiers représentant sept contextes résidentiels (quartiers bourgeois, gentrifiés et populaires en ville-centre, quartiers de mixité sociale programmée, grands ensembles en rénovation urbaine, centres de petites villes du périurbain éloigné et communes rurales périurbaines) situés dans les régions métropolitaines de Paris et Lyon. La représentativité de chaque quartier a été assurée par des pondérations et la démarche a permis, contrairement à certaines enquêtes ethnographiques, d'avoir accès à tous les types d'habitants, y compris ceux qui sont en retrait de leur lieu de vie. 2572 questionnaires ont été récoltés. Une post-enquête sous forme d'entretiens semi-directifs a eu lieu un an plus tard et a permis la collecte de 210 entretiens. Pour plus d'informations sur l'enquête voir <https://mon-quartier-mes-voisins.site.ined.fr/>.

et l'augmentation des mobilités résidentielles. Une question principale guidera l'analyse : dans quelle mesure, les trajectoires résidentielles des habitants de ces communes éclairent-elles leur engagement dans les relations de proximité ? Pour répondre à cette question, après avoir présenté l'intensité des relations de voisinage qui se déploient dans les deux communes enquêtées, nous montrerons que ces dernières résultent en grande partie de la forte présence « d'anciens » c'est-à-dire de ménages installés depuis 10 ans et plus et de ménages ayant connu une trajectoire résidentielle ascendante.

ENCADRÉ 1 : DES COMMUNES RURALES PÉRIURBAINES

Marolles-sur-Seine et La Bâtie-Montgascon sont deux petites communes rurales périurbaines, situées pour la première en Seine-et-Marne, à près de 90 km de Paris, et pour la seconde en Isère à un peu plus de 70 km de Lyon. Avec 1750 habitants au dernier recensement (en 2017) pour Marolles et 1900 pour La Bâtie (en 2016), elles sont rurales au sens de l'INSEE et sont assez régulièrement perçues par leurs habitants comme des « villages ». L'enquête s'est intéressée aux communes de ce type car elles dominent les paysages périurbains : dans les couronnes périurbaines de Lyon et Paris, plus de huit communes sur dix⁵ comptent moins de 2000 habitants.

Jusqu'au début des années 2000, Marolles et La Bâtie sont restées relativement à l'écart de la métropolisation, définie comme l'intégration à l'aire urbaine d'une métropole. Les deux communes évoluaient avant tout dans l'orbite de petites villes voisines où sont localisés les collèges et lycée et plus globalement les principaux pôles de services, de commerces et d'équipements. Au cours des années 2000 toutefois, Marolles et La Bâtie sont entrées dans l'aire d'attraction de Paris et de Lyon et sont devenues périurbaines avec le zonage 2010 de l'INSEE (dit à l'époque en aires urbaines et devenu zonage en aires d'attraction des villes en 2020). Elles ont cependant conservé un caractère rural marqué du fait de leur éloignement au pôle urbain. En effet, plusieurs corps de ferme sont présents et l'agriculture conserve une place importante : elle occupe 49 % du territoire de la commune

5 81 % pour la couronne périurbaine de Lyon et 85 % pour la couronne périurbaine de Paris. D'après les données 2009 du recensement de l'INSEE utilisées pour établir le zonage de 2010, dernier en date.

de Marolles et 86 % de La Bâtie⁶. Par ailleurs, ce passé rural a laissé aux deux communes une infrastructure commerciale assez substantielle. On y trouve ainsi outre une boulangerie, une supérette et même une pharmacie, commerces rares dans des communes de peuplement comparable dans le périurbain proche de Lyon ou Paris. En outre, bien que périurbaines, ces deux communes demeurent multifonctionnelles, regroupant de l'habitat, des activités économiques, des lieux d'activités de vie sociale et de loisirs (Berroir *et al.*, 2016).

Les deux communes conservent également les traces de leur passé. La Bâtie, historiquement plus peuplée que Marolles (la première comptait plus de 1100 habitants avant la Seconde Guerre mondiale, contre moins de 500 pour la seconde) dispose d'un parc de bâtiments anciens significatif, constitué notamment de maisons ouvrières et de bâtiments industriels liés à l'activité textile. La commune abrite même un musée dédié aux tisserands du Dauphiné. Marolles a un passé plus exclusivement agricole, lié à une abbaye.

Dans les décennies récentes, malgré la périurbanisation, le développement des deux communes est resté mesuré. Elles n'ont pas connu une explosion des constructions nouvelles. A Marolles sur Seine, entre 1990 et 2017, le nombre de logements est passé de 482 à 702, soit une augmentation inférieure à 10 par an en moyenne, avec peu de grands lotissements notamment. Cette croissance est en outre assez ancienne à Marolles dont la population, après avoir stagné jusque dans les années 1960 autour de 500 habitants, a régulièrement progressé depuis. Au fil des décennies, des maisons d'architectures variées se sont ajoutées les unes aux autres. A La Bâtie, la croissance, plus modérée, commence à partir des années 1990, mais la population était alors déjà de 1 300 habitants. Les bâtiments nouveaux et leurs occupants arrivés depuis ne représentent qu'un tiers de l'ensemble de la commune.

6 Sources : Plan Local d'Urbanisme (et notamment rapport de présentation), disponible sur le site de la commune de Marolles (www.marolles-sur-seine.fr/mairie/revision-plan-local-durbanisme/) et <https://www.annuaire-mairie.fr/occupation-des-sols-la-batie-montgascon.html>

Quelques traits typiques du périurbain

On retrouve avec Marolles et La Bâtie quelques-uns des traits usuellement associés au périurbain. Tout d'abord, l'habitat est presque exclusivement individuel. 92 % des ménages de La Bâtie habitent ainsi une maison et, selon notre enquête, l'ensemble de la population de Marolles habite en maison individuelle. Ces maisons sont le plus souvent occupées par leurs propriétaires, dans 78 % des cas à La Bâtie et dans 83 % des cas à Marolles (alors que l'ensemble de la population enquêtée compte en moyenne 38 % de propriétaires). Le logement social accueille 8 % des ménages de La Bâtie, et seulement 3 % de ceux de Marolles, soit l'un des plus faibles taux des quartiers enquêtés pour la recherche *Mon quartier, mes voisins* (voire note 1).

Ensuite, en lien avec ces caractéristiques du parc de logements, ces communes sont majoritairement habitées par des ménages aux revenus moyens. Ainsi, les tranches extrêmes de revenus sont moins représentées que les tranches moyennes : la part des ménages dont le revenu mensuel est inférieur à 1000 euros est nettement moins importante que dans l'ensemble des quartiers enquêtés, particulièrement à Marolles, où elle est 6 fois plus faible (le facteur de division est de 3 pour La Bâtie). La part des plus aisés est tout aussi limitée, particulièrement pour les ménages ayant plus de 6000 euros de revenus (voir Tableau 1).

Tableau 1. L'importance des ménages aux revenus moyens

	Marolles	La Bâtie	Ensemble des quartiers
moins de 1000 euros	2	4	9
de 1000 à 1499 euros	8	12	12
de 1500 à 1999 euros	6	14	12
de 2000 à 2999 euros	16	24	17
de 3000 à 3999 euros	32	19	15
de 4000 à 5999 euros	14	16	12
6000 euros et plus	3	4	9
Refus de répondre	20	8	14

Champ : ensemble des enquêtés (n = 2554) ; données pondérées.

Enfin, le peuplement des communes étudiées correspond assez largement à l'image d'un périurbain blanc. Bien sûr, les données sur l'origine ne doivent pas être prises pour des données sur la couleur de peau, mais elles donnent une indication. A La Bâtie par exemple, 92 %

de la population enquêtée est française de parents nés en France contre 68 % pour l'ensemble des terrains d'enquêtes. La commune compte même, parmi les enquêtés, la plus faible proportion d'enfants d'immigrés de tous les quartiers. Parmi ceux qui sont nés à l'étranger (6 % à La Bâtie et 7 % à Marolles), les Maghrébins (Tunisiens, mais aussi Algériens et Marocains) sont de loin les plus nombreux à La Bâtie. Ils sont suivis par les Italiens, ce qui n'est pas surprenant, l'Italie étant un pays assez proche. A Marolles, l'origine étrangère la plus fréquente est le Portugal, suivi assez loin derrière et à parts à peu près égales, par le Maroc, le Congo et l'Italie.

Un périurbain de « petits moyens »...

Si Marolles et La Bâtie sont bien périurbaines, elles présentent plusieurs spécificités. Le périurbain qui rassemble plus de 40 % de la population française, est loin d'être un bloc homogène. Tout d'abord, les deux communes se singularisent par une part élevée de ménages occupant des emplois modestes (cf. Tableau 2). Les ouvriers notamment sont particulièrement nombreux, avec 17 % de ménages à dominante ouvrière à La Bâtie et 18 % à Marolles, soit le double du taux observé dans l'ensemble des quartiers étudiés (9 %). Ces ménages appartiennent aux strates supérieures des classes populaires : en effet, il s'agit majoritairement d'ouvriers qualifiés qui, à l'instar des classes moyennes, sont très fréquemment propriétaires de leur logement (Rénahty *et al.*, 2015). Par ailleurs, compte-tenu des caractéristiques socio-économiques du peuplement, le chômage est bas avec un taux de 9 % de la population active pour La Bâtie et seulement 3 % à Marolles.

Ce peuplement s'explique par la rencontre de deux caractéristiques. La première est que les villages de Marolles et de La Bâtie sont encore très ruraux. Or, dans les territoires ruraux, les actifs sont très souvent ouvriers ou employés (Mischi *et al.*, 2016). La seconde est que ces communes ne sont devenues périurbaines que récemment. Ils font partie des secteurs les plus éloignés des couronnes périurbaines de Paris ou de Lyon, ceux où les prix immobiliers sont parmi les plus bas de l'aire urbaine. Ainsi, il faut compter 1650 euros par mètre carré pour une maison individuelle à La Bâtie comme à Marolles⁷.

La situation des ménages ouvriers ou employés des deux communes correspond à celle des « petits-moyens » étudiés par une équipe de sociologues dans un quartier pavillonnaire de la banlieue de Paris (Cartier *et al.*, 2008). Pour ces ménages, comme le souligne Catherine (voir

7 D'après meilleurs agents (consulté en juillet 2020) avec toutefois un « indice de confiance » assez bas, compte-tenu du faible nombre de biens vendus chaque année.

encadré 2), boucler les fins de mois, sans parler de mettre de l'argent de côté, est difficile. Comme certains travaux l'ont montré, ces difficultés se sont aggravées depuis les années 2000, notamment en raison de l'augmentation du coût des déplacements (Charmes, 2021b). L'éloignement croissant du périurbain populaire induit des charges qui croissent en valeur absolue pour des ménages dont les revenus, eux, n'augmentent guère.

Tableau 2. La prédominance des ménages à dominante ouvrière et employée

	Marolles	La Bâtie	Ensemble des quartiers
...à dominante cadre (I)	5	7	17
... à dominante cadre ou intermédiaire (II)	21	22	22
... à dominante employée (III)	31	28	21
... à dominante petits indépendants (IV)	7	8	4
... à dominante ouvrière (V)	18	17	9
... mono-actifs composés d'un employé ou ouvrier (VI)	17	18	25
... composés uniquement d'inactifs (VII)	1	0	3

Champ : ensemble des enquêtés dont on connaît la profession (n = 2554) ; données pondérées.

... des couples surreprésentés...

Les ménages avec enfants sont plus représentés dans ces deux communes que dans l'ensemble de la population (respectivement 37 et 41 % à La Bâtie et à Marolles contre 31 % dans l'ensemble des enquêtés). On relève également une forte part de ménages sans enfant (33 % à La Bâtie et 32 % à Marolles contre 20 % dans la population totale), ce qui constitue un autre écart à la représentation dominante du périurbain, qui en fait l'espace des familles avec enfants. Ces ménages sans enfant sont majoritairement âgés : 55 % d'entre eux ont 60 ans et plus à La Bâtie, cette part s'élevant à 62 % à Marolles, contre 47 % dans l'ensemble des enquêtés tous quartiers confondus.

Tableau 3. La prédominance des couples avec enfants mais aussi sans enfant

	Marolles	La Bâtie	Ensemble des quartiers
Solo	14	21	31
Famille monoparentale	9	5	10
Couple sans enfants	32	33	20
Couple avec enfants	41	37	31
Autres situations	5	4	7

Champ : ensemble des enquêtés (n = 2554) ; données pondérées.

... et une forte présence des « anciens »

Une des caractéristiques des enquêtés de ces communes est également l'ancienneté de leur installation (cf. Figure 1).

Les « anciens » (sont ainsi nommés ceux qui se sont installés depuis 10 ans et plus) représentent à La Bâtie et à Marolles respectivement 58 et 62 % des enquêtés contre 45 % dans l'ensemble de la population enquêtée. La part de ceux qui se sont installés depuis 20 ans et plus est particulièrement élevée avec 41 % à La Bâtie et 45 % à Marolles contre 27 % dans l'ensemble de la population. A l'inverse, les « nouveaux arrivés » (installés depuis moins de 2 ans) sont peu présents : 6 % à La Bâtie et 8 % à Marolles contre 16 % dans la population enquêtée.

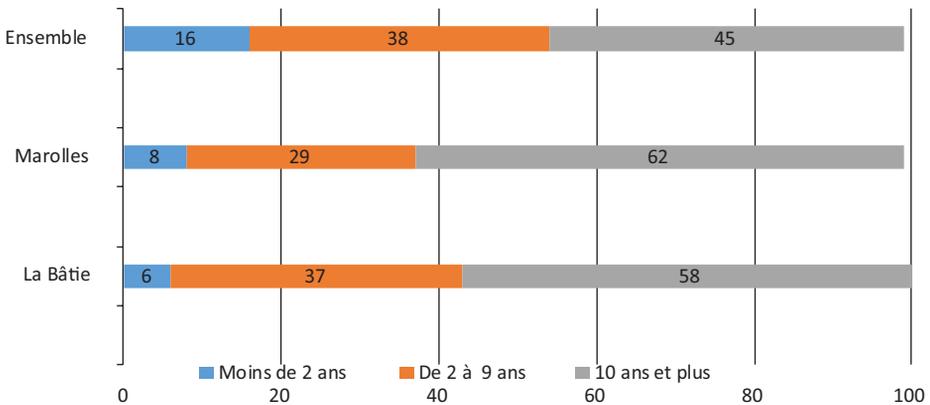


Figure 1. La distribution des trois groupes d'ancienneté

Champ : ensemble des enquêtés dont on connaît l'ancienneté dans le quartier (n = 2547) ; données pondérées.

Ces « anciens » présentent différents traits, caractéristiques d'une population bien installée dans la commune. Ils ont notamment comme particularité d'être très souvent propriétaires de leur logement, dans des contextes où, comme on l'a dit, la propriété est déjà plus fréquente qu'ailleurs. Ainsi, 95 % des « anciens » de La Bâtie sont propriétaires de leur logement pour une moyenne de 78 % (à Marolles, ces chiffres sont 89 % pour 81 %). Dans l'ensemble de la population enquêtée, les « anciens » sont également surreprésentés parmi les propriétaires, mais avec « seulement » 52 %.

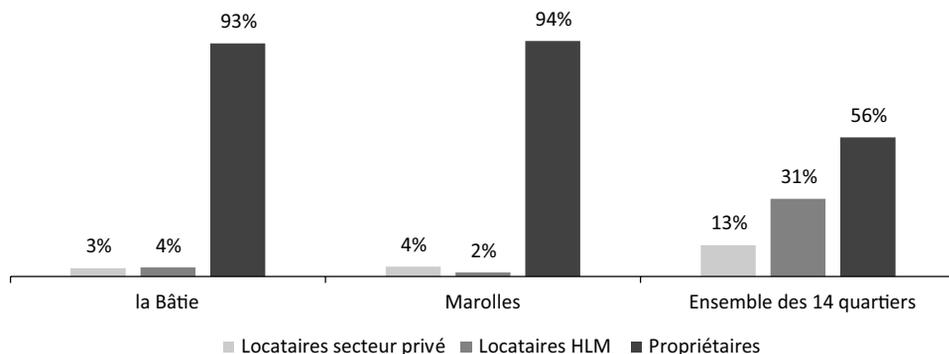


Figure 2. Le statut d'occupation du logement des « anciens »
Champ : ensemble des enquêtés (n = 2554) ; données pondérées.

Les « anciens » de La Bâtie et de Marolles ont aussi plus souvent déjà vécu dans la commune : alors que 27 % des enquêtés de La Bâtie ont déjà vécu dans la commune par le passé, 38 % des « anciens » sont dans ce cas (24 contre 30 % à Marolles). Leur logement précédant était également plus souvent situé dans la commune : 30 % des « anciens » de La Bâtie, 25 % des « anciens » de Marolles avaient leur logement précédant situé dans la commune contre respectivement 19 et 15 % dans l'ensemble des enquêtés de ces communes.

L'examen des projets résidentiels corrobore la représentation « d'anciens » bien installés dans la commune : ils ne sont, à La Bâtie et à Marolles, respectivement que 14 et 12 % à envisager de déménager dans les deux ans contre 25 et 19 % chez les enquêtés de leur commune. Ces taux sont faibles : dans l'ensemble des quartiers, 41 % des enquêtés déclarent envisager de déménager dans les deux ans.

Surtout, plus de la moitié des « anciens » considèrent leur logement actuel comme un aboutissement pour leur trajectoire résidentielle (57 % à La Bâtie et 53 % à Marolles contre respectivement 41 et 43 % en moyenne). Leur part est nettement plus élevée que dans l'ensemble des quartiers enquêtés (17 %). De même, alors que 19 % des habitants de La Bâtie et de Marolles considèrent leur logement actuel comme un point de passage, c'est le cas de seulement 2 % des « anciens » de La Bâtie et de 12 % des « anciens » de Marolles.

Pour résumer, les « anciens » de ces communes apparaissent comme « ancrés » dans leur position résidentielle : ils sont plus souvent propriétaires de leur logement que les autres, envisagent nettement moins fréquemment de quitter leur logement dans les deux ans, et surtout considèrent nettement plus fréquemment leur logement comme l'aboutissement de leur trajectoire

résidentielle, la maison en propriété pouvant s'apparenter à « un patrimoine durable et transmissible » (Bourdieu, 2000). En termes de position sociale, ces « anciens » appartiennent sensiblement plus fréquemment aux professions intermédiaires et petits indépendants que les autres enquêtés de leur commune (40 contre 36 % en moyenne à La Bâtie, 39 contre 27 % en moyenne à Marolles), la différence étant en revanche faible pour les employés et ouvriers qualifiés. Ils sont, sans surprise, plus âgés que la moyenne des enquêtés de leur commune : 45 contre 33 % en moyenne à La Bâtie ont 60 ans et plus (46 contre 34 % à Marolles). Les couples sans enfants sont enfin surreprésentés dans les deux communes. On peut supposer qu'au moment de leur installation, il s'agissait de ménages avec enfants. Ces derniers, bien que sous-représentés par rapport à la moyenne, représentent cependant une part non marginale des « anciens » : on compte 32 % de couples avec enfants chez les « anciens » de La Bâtie et 33 % chez les « anciens » de Marolles.

L'accession à la propriété d'une maison au cœur des trajectoires résidentielles

La notion de trajectoire résidentielle renvoie ici à l'idée que les parcours résidentiels peuvent être reconstruits comme une succession de positions résidentielles, elles-mêmes définies par différents critères, qui, sans nécessairement être le produit d'un projet, peut être intelligible (Grafmeyer, Authier, 2008). Les positions résidentielles étant socialement qualifiées, il est possible de décrire leur orientation. La représentation d'un parcours résidentiel « promotionnel » menant de la location d'un logement en habitat collectif à la propriété d'un pavillon s'est imposée dans les années 1980 (Bonvalet, Gotman, 1993). Les trajectoires résidentielles sont appréhendées ici à partir des trois indicateurs fournis par l'enquête (deux que l'on peut qualifier d'objectifs, le type d'habitation, et le statut d'occupation, et un autre plus « subjectif », le niveau de confort)⁸. La prise en compte de ces critères montre la nette surreprésentation des trajectoires résidentielles ascendantes.

Le premier critère d'une telle trajectoire est le passage de l'appartement à la maison. Selon ce critère, les déclassements sont rares puisque les deux communes comptent peu ou pas de maisons. Quoi qu'il soit, 41 % des enquêtés de La Bâtie et 53 % de ceux de Marolles qui résident en maison avaient comme logement précédant un appartement contre

8 Ces mêmes critères ont été utilisés pour caractériser les trajectoires des habitants de petites villes périurbaines.

7 % de la population totale tous quartiers confondus qui ont connu cette trajectoire. Les « anciens » connaissent nettement plus fréquemment ce type de trajectoire que les « nouveaux arrivés » : ils sont respectivement 61 et 5 % à La Bâtie, 66 et 7 % à Marolles contre 45 et 16 % dans l'ensemble des enquêtés.

L'autre critère « objectif » permettant de qualifier le sens des trajectoires résidentielles est le changement de statut. Là aussi, les deux communes rurales se distinguent des autres. Les propriétaires qui étaient locataires (HLM et privés) de leur ancien logement sont plus nombreux qu'ailleurs (35 % à La Bâtie, 48 % à Marolles contre 21 %, tous quartiers confondus). Une part non négligeable de propriétaires étaient également logés par des amis et de la famille (16 % à La Bâtie, 14 % à Marolles contre 6 % dans la population totale). Selon ce second critère, les trajectoires de déclassement résidentiel (des propriétaires de leur ancien logement qui sont locataires de leur logement actuel) sont quasi-absentes (1 % à La Bâtie, 2 % à Marolles).

L'orientation objective de la trajectoire résidentielle a des effets sur sa perception : 90 % des ascendants de La Bâtie considèrent que leurs conditions de logement se sont améliorées, contre 76 % en moyenne à La Bâtie (86 contre 77 % pour Marolles). La part de ceux qui considèrent qu'elles se sont dégradées est faible, elle représente 7 % à La Bâtie et 6 % à Marolles contre 15 % dans l'ensemble des enquêtés. Elle est évidemment plus forte chez les enquêtés résidant en appartements puisqu'une partie d'entre eux vivaient antérieurement en maison, ce qui confirmerait que la maison reste plus valorisée que l'appartement pour cette population.

L'ancienneté d'installation a peu d'effet sur la part des enquêtés ascendants qui répondent que leurs conditions de logement se sont améliorées à La Bâtie (écart à la moyenne d'un point) et à Marolles (écart de 2 points), rappelant que les jugements prennent en compte une pluralité de dimensions (Gateau, 2017).

Tableau 4. L'arrivée dans les communes rurales périurbaines : une amélioration des conditions de logement

	La Bâtie	Marolles	La Bâtie (appartements)	Ensemble des quartiers
Se sont améliorées	76	77	49	60
Se sont dégradées	7	6	25	15
Sont restées stables	14	14	27	22
Ne sait pas	1	2	0	2

Champ : ensemble des enquêtés ayant répondu à la question (n = 2554) ; données pondérées.

Tableau 5. Les indicateurs de la mobilité résidentielle ascendante

	La Bâtie	Marolles	Population totale
Trajectoire appartement => maison	41	53	7
Amélioration des conditions de logement	76	77	60
Trajectoire locataire => propriétaire	35	48	21

Champ : ensemble des individus résidant en appartement ayant répondu à toutes les questions sur les trajectoires résidentielles (n = 2147) ; données pondérées.

La progression au principe de la mobilité résidentielle apparaît dans ces communes à travers les raisons du déménagement : la plus fréquemment énoncée est l'accèsion à la propriété (36 % des enquêtés de La Bâtie et 37 % de ceux de Marolles). Viennent ensuite, la recherche d'un logement plus grand (34 % à La Bâtie, 22 % à Marolles), les raisons professionnelles (29 et 20 %). Dans l'ensemble de la population, l'accèsion à la propriété importe beaucoup moins, la raison la plus souvent citée est la recherche d'un logement plus grand (26 %), puis ce sont les raisons professionnelles (16 %) et l'accèsion à la propriété (14 %).

Dans ces communes rurales périurbaines, la maison a un statut particulier. Les enquêtés dont l'ancien logement était déjà une maison sont nettement surreprésentés : c'est le cas de 53 % des enquêtés de La Bâtie et 44 % de ceux de Marolles contre 18 % tout quartiers confondus, ce qui laisse penser que ces enquêtés provenaient probablement d'une commune périurbaine ou rurale (comme d'ailleurs pour les deux femmes dont les portraits sont en encadré).

De fortes relations de voisinage

L'habitat individuel rural et périurbain est souvent associé à l'absence de relations de voisinage (L'Heuillet, 2016). La Bâtie et Marolles démentent cette idée reçue. Certes, les pratiques peuvent être significatives sans que les relations soient fortement investies affectivement. Il n'empêche que les enquêtés qui déclarent avoir fait entrer ou être entré chez un voisin ou chez un habitant de la commune ou avoir rendu ou reçu un service au cours des douze derniers mois sont nettement plus nombreux qu'ailleurs. Les écarts sont particulièrement prononcés pour les visites et échanges de service avec les voisins des maisons alentours et des immeubles environnants ainsi que pour les visites avec des personnes habitant ailleurs dans la commune. L'écart est moindre pour les échanges de services hors

de la commune : dans ce cas, on peut supposer que les relations se sont nouées dans d'autres contextes que celui de la résidence, la proximité résidentielle jouant peu dans la genèse des relations. Quoi qu'il en soit, dans les deux communes, peu d'enquêtés restent à l'écart de toute relation puisque 8 % déclarent n'avoir aucune conversation avec des personnes des maisons alentours à La Bâtie et seulement 2 % à Marolles, contre 10 % tous quartiers confondus.

Tableau 6. Des relations de voisinage de forte intensité

	La Bâtie	Marolles	Ensemble des 14 quartiers
Avec les voisins d'immeuble ou des maisons alentours			
Avoir fait entrer ou être entré chez un voisin	76	85	70
Avoir rendu ou reçu un service	75	83	69
Avec les autres habitants de la commune			
Avoir fait entrer ou être entré chez un habitant	61	68	55
Avoir rendu ou reçu un service	46	45	42

Champ : ensemble des enquêtés (n = 2572) ; données pondérées.

Les invitations sont également nettement plus fréquentes qu'ailleurs ; 51 % des enquêtés de La Bâtie, 49 % de ceux de Marolles contre 31 % de l'ensemble des enquêtés ont reçu un voisin des maisons alentours pour un café au cours des 12 derniers mois. Le partage d'un repas avec un voisin des maisons alentours ou un habitant de la commune, pratique qui engage davantage, est aussi plus fréquent (34 et 37 % pour La Bâtie et Marolles contre 20 % dans l'ensemble). Les échanges de services sont également nettement plus intenses, qu'il s'agisse de services plus typiquement populaires comme « prêter des ingrédients », « réaliser des travaux de bricolage » ou « garder les clés ». Ainsi, 33 et 25 % des enquêtés de La Bâtie et Marolles (contre 12 % pour l'ensemble) ont effectué des travaux de bricolage, de jardinage ou des réparations chez des voisins proches.

La représentation, plus fréquente qu'ailleurs, du voisinage comme composé de personnes semblables à soi favorise sans doute ces relations plus intenses (elle concerne 31 % à La Bâtie et 30 % à Marolles contre 26 % dans l'ensemble). Certes, à Marolles, les habitants déclarent plus souvent qu'ailleurs (58 contre 50 % à La Bâtie et 51 % dans l'ensemble) que les habitants de leur commune sont différents d'eux. Mais cette perception ne se traduit pas par des évitements, qui sont nettement moins fréquents à Marolles qu'à La Bâtie (15 % des Marollais contre 23 % des Batiolans

et 20 % ailleurs). En tout cas, dans les deux communes, il n'y a pas plus de conflits qu'ailleurs et les enquêtés ne sentent pas plus jugés par les voisins. Ces résultats remettent en question une autre idée reçue, portant celle-là sur les petites communes rurales, à savoir que les relations de voisinage y seraient plus conflictuelles, car caractérisées par un plus fort contrôle social du voisinage.

Le fort ancrage des anciens

Les habitants, on l'a vu, connaissent de fortes relations de voisinage. Dans quelle mesure les « anciens », fortement représentés, contribuent-ils à cet état de fait ? Par ailleurs, les « anciens » de Marolles et La Bâtie ont-ils des relations voisinage qui les différencieraient des « anciens » des autres quartiers étudiés pour la recherche *Mon quartier, mes voisins* ?

Les « anciens » ont globalement plus fréquemment des relations de voisinage que les « nouveaux arrivés ». A La Bâtie, l'écart en faveur des « anciens », qui s'élève à 9 points pour les visites avec les voisins proches, passe à 60 points pour les visites avec des habitants résidant ailleurs dans la commune. Cet écart est également important pour les échanges de services particulièrement, avec 52 points, lorsqu'ils engagent des habitants situés ailleurs dans la commune. A Marolles, la situation est moins tranchée, l'ancienneté joue moins sur les relations. L'écart en faveur des « anciens » n'est que de 3 à 4 points pour les échanges de services. Et si l'écart est de 15 points en faveur des « anciens » pour les échanges de visites dans le quartier, dans le voisinage proche, l'écart est en faveur des « nouveaux arrivés » avec 8 points. On peut voir dans ces résultats le fait que les « nouveaux arrivés » établissent assez vite des relations avec leurs voisins immédiats mais que les relations sont plus lentes à s'établir au-delà.

La connaissance de la vie locale est manifestement plus forte dans ces communes chez les « anciens » : aucun « ancien » de Marolles et 3 % de ceux de La Bâtie disent ne pas savoir si une fête des voisins est organisée dans leur quartiers, contre respectivement 18 et 38 % des « nouveaux arrivés » peu représentés dans ces communes (6 % des enquêtés de La Bâtie et 8 % de ceux de Marolles se sont installés depuis moins de 2 ans). Comme c'est généralement le cas ailleurs les « anciens » déclarent également plus souvent que les « nouveaux arrivés » avoir des conflits de voisinage, ce qui témoigne en tout état de cause de l'existence de relations de voisinage : 29 % des « anciens » de La Bâtie et de Marolles ont des conflits avec un ou plusieurs voisins contre respectivement 7 % et aucun des « nouveaux arrivés ».

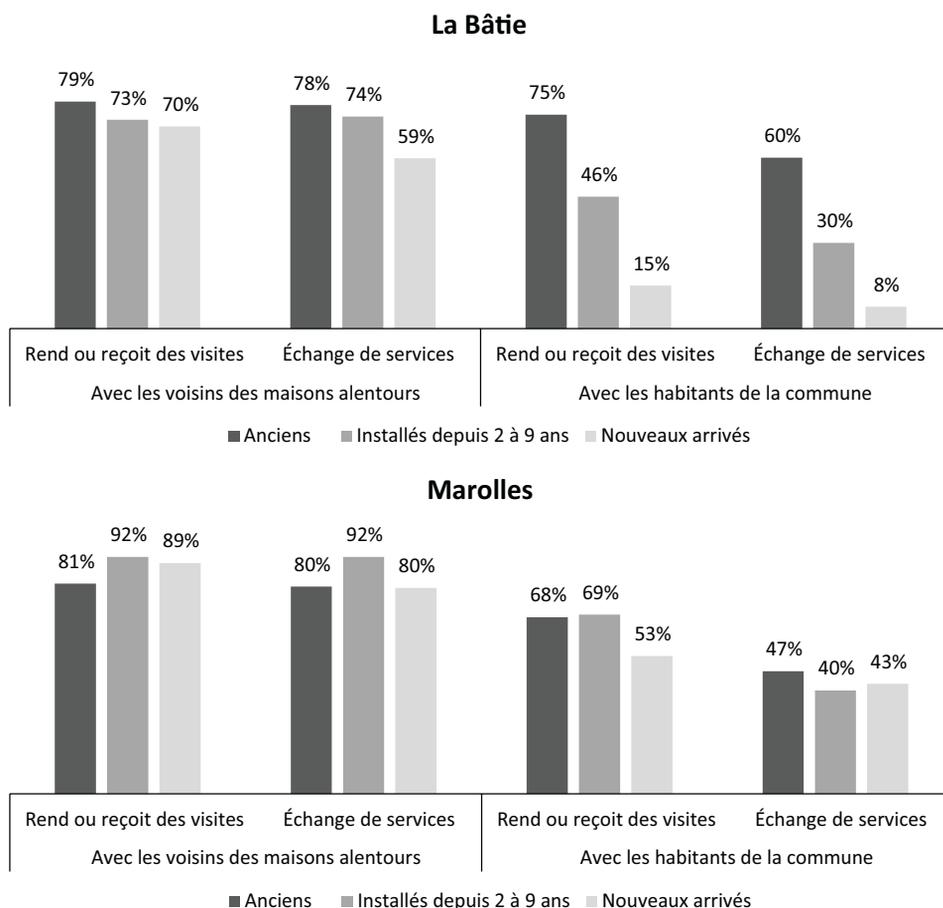


Figure 3. Ancienneté d'installation et relations de voisinage
Champ : ensemble des enquêtés (n = 309) ; données pondérées.

En outre, l'intensité des relations de voisinage des « anciens » (pour un cas manifeste voir le portrait de Catherine en encadré 2) distingue Marolles et La Bâtie des autres quartiers, ceci en dépit d'une composition sociale plutôt populaire et donc moins disposée à voisiner (Héran, 1987). Les écarts sont particulièrement prononcés à l'échelle du quartier, qui est ici celle de la commune. Les relations de voisinage sont ainsi nettement plus fréquentes avec les habitants résidant ailleurs dans la commune : 75 % des « anciens » de La Bâtie ont rendu ou reçu des visites à des habitants résidant ailleurs dans la commune et 60 % ont rendu ou reçu des services, contre respectivement 63 et 46 % et des « anciens » des villes-centres, où le peuplement est le plus aisé et les relations de voisinage sont les plus intenses. On retrouve là un effet de la densité observé par François Héran (1987), qui constatait que l'étendue spatiale du voisinage augmentait

à mesure que la densité diminuait. L'effet est sans doute redoublé par le fait qu'en s'étendant, le voisinage prend la forme d'une commune avec ses « cercles sociaux » (Bidart, 1997), comme des associations locales. Le portrait de Marlène, dont les relations avec le voisinage immédiat n'ont rien de remarquables, mais qui est très investie dans sa commune, montre bien l'importance de ces cercles (voir encadré 3).

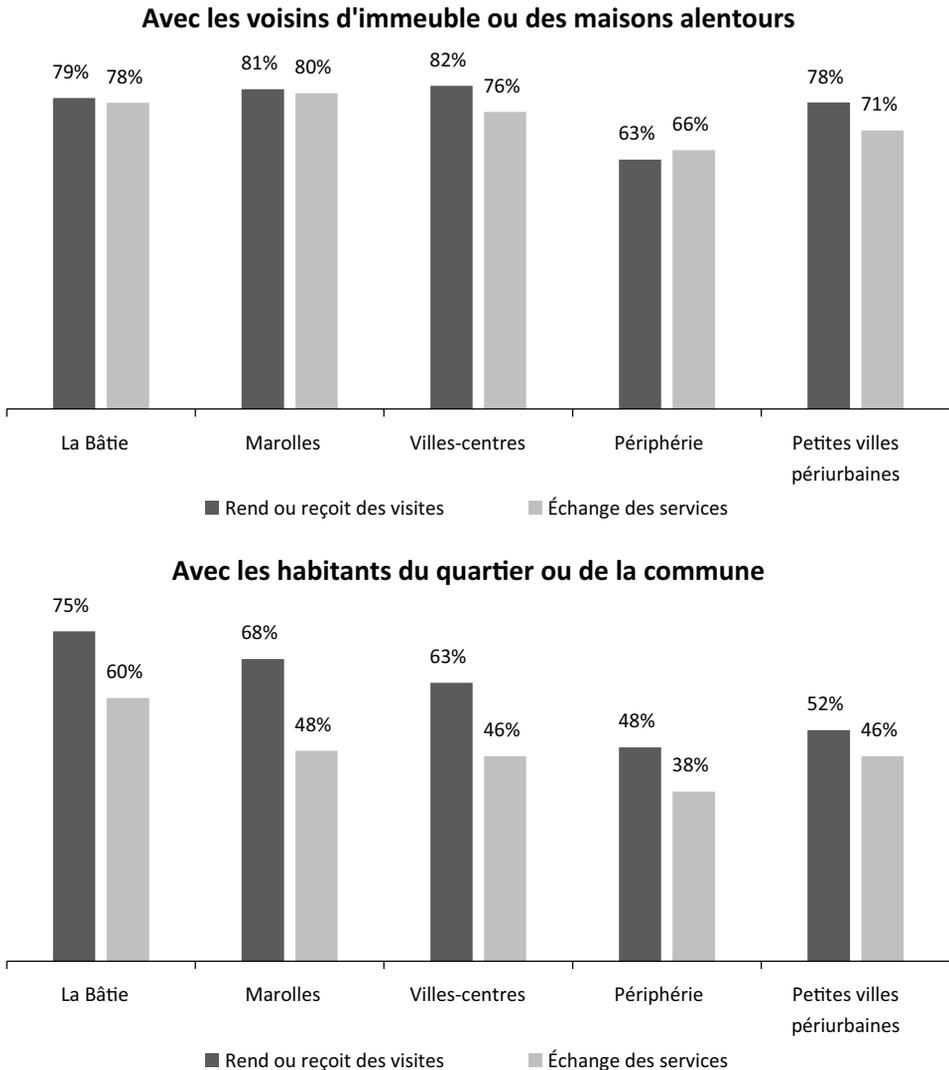


Figure 4. Des relations de voisinage des « anciens » plus fréquentes que dans les autres quartiers
Champ : ensemble des enquêtés (n = 2554) ; données pondérées.

Bien que fortement inscrits dans des relations de voisinage, les « anciens » de Marolles et La Bâtie connaissent plutôt moins fréquemment des conflits que ceux des autres quartiers (29 % déclarent avoir des conflits avec un ou plusieurs voisins). Ils déclarent également moins souvent éviter un voisin, en particulier à Marolles où 14 % des « anciens » sont dans ce cas alors qu'ils sont environ un quart ailleurs. Ils se sentent également un peu moins souvent jugés. Dans ce contexte, plus qu'ailleurs, les relations de voisinages sont jugées plus souvent « très bonnes », avec 36 % des « anciens » de La Bâtie et 43 % de ceux de Marolles (contre 29 à 35 % dans les autres contextes).

La stabilité résidentielle des « anciens » doit sans doute beaucoup à la forte sociabilité de voisinage qui elle-même contribue, à son tour, à cette stabilité résidentielle. En effet, l'isolement relationnel peut, par exemple, conduire les ménages installés depuis longtemps à changer de région au moment de la retraite (Christel, 2006). L'ancrage plus marqué des « anciens » résulte aussi en partie des attaches qu'ils avaient avec le lieu avant de s'y installer. Ils avaient, plus qu'ailleurs, des membres de leur famille y résidant avant de s'installer (24 % à La Bâtie, 18 % à Marolles contre 13 % dans l'ensemble). Les cas de Catherine et Marlène illustrent ces relations, même si, en l'espèce, les liens sont par alliance, avec la belle-famille.

**ENCADRÉ 2 : CATHERINE, UNE ANCIENNE AVEC DE FORTES RELATIONS
DE VOISINAGE**

Catherine a 58 ans, a deux enfants dont la benjamine a 29 ans, et son mari a un fils d'une ancienne union. Elle vit depuis environ 30 ans à La Bâtie dans une maison mitoyenne de celle de ses beaux-parents. Elle-même se présente comme venant de la « campagne », originaire d'une commune rurale de moyenne montagne (800 m), située en Isère à une cinquantaine de kilomètres en direction de Grenoble. Son parcours résidentiel est passé par Lyon suite à l'incendie de la ferme où elle vivait (elle avait alors 8 ans), d'abord dans un appartement avec ses parents, puis en pensionnat. Mais cette commune est celle où elle conserve ses meilleurs souvenirs d'enfance et elle souhaiterait y retourner si son mari ne s'y opposait pas. Elle est donc ancrée dans l'Isère plus qu'à La Bâtie.

Elle a fait quasiment toute sa carrière dans la grande distribution. Après avoir travaillé à Lyon (où elle a connu son mari, plus âgé qu'elle

et qui avait déjà un enfant), elle a occupé un poste de responsable d'un stand de boucherie/charcuterie au Pont-de-Beauvoisin avant de faire une pause professionnelle pour passer un brevet horticole et assouvir sa passion pour les « plantes ». Après avoir envisagé de travailler en jardinerie, elle a repris un emploi à La Tour-du-Pin, toujours comme cheffe d'un stand de charcuterie.

Elle a valorisé son brevet horticole en créant en 2008 une association de jardiniers amateurs, qui s'échangent des semis, des expériences, organisent des ateliers chez les membres etc. Elle a créé l'association avec une personne qu'elle a connue en échangeant sur des sites spécialisés et dont elle s'est aperçue qu'elle résidait dans une commune située à quelques kilomètres. Cette association a pris beaucoup de place dans sa vie sociale. Elle voit régulièrement une dizaine des membres (surtout des femmes) et « c'est avec elles que j'ai le plus de vie sociale ». Elle se réunissent chez les unes et chez les autres, organisent même des randonnées ensemble. Son activité lui procure une certaine reconnaissance, à tel point qu'elle est régulièrement « invitée » par des clients de la grande surface où elle travaille pour venir voir leur jardin. Elle refuse le plus souvent car cela lui prend trop de temps.

La ferme où elle garde ses meilleurs souvenirs était une ferme isolée. Elle n'y a donc pas acquis un habitus favorable aux relations de voisinage. Mieux, quand elle a un temps résidé à Lyon avec ses parents, après l'incendie de la ferme, les relations de voisinage ont été difficiles car ils étaient 6 enfants, peu habitués à la vie en appartement. En revanche, elle n'avait pas l'habitude d'être seule. En tout cas, les relations de voisinage occupent une place remarquable dans sa vie quotidienne : « ben c'est toujours bien de rencontrer des gens, de se saluer, c'est la vie sociale quoi, c'est sympa quoi, c'est quand même mieux que de s'enfermer dans son trou comme des cons, à mon avis quoi ». Elle connaît non seulement les noms, mais aussi les activités professionnelles et d'autres détails sur la vie de quasiment de tous ces voisins. L'une de ses voisines, qu'elle a connue au travers de l'école de ses enfants, est même devenue une amie. Les autres voisins sont des « bonnes connaissances ».

Elle a participé activement à la construction de ces relations de voisinage : « Et bien les voisins au départ, d'abord je les ai tous invités à l'apéro. Oui parce qu'il faut connaître un peu, il faut que les gens voilà quoi... alors je les ai tous invités le premier jour de l'an.

On est rentré, on a eu les clés en novembre. Alors pour le Premier de l'an, j'ai envoyé une invitation dans toutes les boîtes aux lettres des environs là dans le coin. Tout le monde est venu ».

Le voisinage est remarquablement stable. Par exemple le garage en face de chez elle a été repris par les fils du propriétaire. Les principales évolutions des relations de voisinage résultent des décès.

Cela ne veut pas dire pour autant que tout se passe bien. Au contraire. Lorsque le garage a été repris, il a été transformé en casse, avec des activités très bruyantes, y compris le week-end, à tel point qu'elle ne pouvait plus avoir de conversations dans son jardin. C'est un sujet de grande gêne sur lequel elle revient à plusieurs reprises. Elle n'est pourtant pas fâchée à proprement parler avec les propriétaires de la casse : quand elle leur demande d'arrêter de faire du bruit, ils le font, mais cela la fatigue de devoir y aller, notamment le week-end. Et de fait, elle y va peu. Elle supporte le bruit et ronchonne. Cela est en tout cas une de ses motivations pour retourner dans son village d'origine et y retrouver la « zénitude ». Elle est d'autant plus motivée que sa maison est en « bord de route », une départementale devenue très passante au fil des années, où les voitures roulent vite car la maison est située à l'extérieur du noyau villageois.

Concernant La Bâtie, elle apprécie le fait que ce soit « un petit village où il y a pas mal d'activités », ce qu'elle prouve en énumérant tout ce qu'on peut y faire pour les loisirs, les achats, les services à la personne, etc. Elle fréquente très rarement Lyon et dit n'avoir plus beaucoup d'attrait pour les grandes villes, même s'il y a « des chouettes endroits ».

Enfin, il n'est pas question des Gilets jaunes dans l'entretien, mais son discours renvoie beaucoup à celui tenu par les premiers mobilisés (nombreux dans le secteur) à l'automne 2018. Elle a une forte éthique du travail bien fait, se considère comme de la classe moyenne du type « vous savez ceux qui payent des impôts et qui ont droit à rien, vous voyez ? », et a un discours bien étoffé sur la dégradation du pouvoir d'achat, notamment depuis 2000 et le passage à l'euro.

Des trajectoires résidentielles ascendantes fréquentes

Dans ce qui suit, pour caractériser l'orientation ascendante des trajectoires, nous n'avons retenu que les deux critères objectifs, à savoir le statut d'occupation et le type de logement. Les trajectoires considérées comme ascendantes sont donc celles des propriétaires de leur logement actuel qui étaient locataires de leur logement précédant et des personnes qui aujourd'hui résident en maison et dont le logement antérieur était un appartement. Ces deux critères dessinent une population « ancrée ».

Sur ce plan, les « ascendants » de Marolles et La Bâtie se distinguent nettement des ménages « captifs » du périurbain lointain, étudiés par Lionel Rougé dans sa thèse (2005). Ils partagent certes le même type de trajectoire (accession à la propriété d'une maison dans le périurbain éloigné), mais il s'agit ici majoritairement « d'anciens » (72 % à La Bâtie et 69 % à Marolles) qui sont propriétaires de leur logement, ou sont en passe de l'être. On ne compte parmi eux aucun « nouvel arrivé » à La Bâtie et seulement 8 % à Marolles. On trouve dans ces deux communes une population qui ressemble plus à celle étudiée par Lionel Rougé (2009) lorsqu'il est revenu 10 ans plus tard sur les terrains de sa thèse, composée des accédants qui ont consolidé leur trajectoire ascendante et sont restés. Quoi qu'il en soit, la représentation de leur trajectoire par les « ascendants » est plus positive que celle de l'ensemble des habitants de leur commune (89 % des « ascendants » de La Bâtie et 86 % de ceux de Marolles estiment que leurs conditions de logement se sont améliorées par rapport au logement précédent contre respectivement 76 et 77 % pour l'ensemble des enquêtés de leur commune), et leur position résidentielle est perçue une fois sur deux comme un aboutissement (contre 42 et 43 % de l'ensemble des enquêtés de La Bâtie et Marolles).

Les enquêtés « ascendants résidentiels » ne s'inscrivent pas moins que les autres dans les sociabilités de proximité. Dans cette sous-population, qui se recoupe en partie avec celle des « anciens », les relations de voisinage sont plus intenses que dans l'ensemble des enquêtés de ces communes. L'écart est respectivement de 8 et 6 points avec la moyenne à La Bâtie et Marolles, pour les échanges de visites avec les voisins proches. Les relations de « sociabilité légère » dominent avec les invitations pour un café, ou une discussion, les échanges d'ingrédients ou d'objets, autrement dit des relations qui engagent peu (Bidart, 1988). Le fait de se sentir, plus

que pour les autres enquêtés, entourés de voisins qui leur ressemblent paraît favoriser ces relations de voisinage (44 % des « ascendants » de La Bâtie et 33 % de ceux de Marolles disent que leurs voisins sont plutôt des personnes qui leur ressemblent contre 30 % des enquêtés de leur commune).

Tableau 7. Les relations de voisinage des ascendants

	La Bâtie	Marolles	La Bâtie (ensemble)	Marolles (ensemble)
Avec les voisins d'immeuble ou des maisons alentours				
Avoir fait entrer ou être entré chez un voisin	84	91	76	85
Avoir rendu ou reçu un service	74	94	75	83
Avec les autres habitants de la commune				
Avoir fait entrer ou être entré chez un habitant	63	67	61	68
Avoir rendu ou reçu un service	45	39	46	45

Champ : ensemble des habitants « ascendants » à La Bâtie ou Marolles (n = 97); données pondérées.

Les « ascendants » présentent quoi qu'il en soit des propriétés sociales qui favorisent les relations de voisinage. Les « anciens » y sont fortement représentés (69 % à Marolles et 72 % à La Bâtie), mais leurs relations de voisinage ne s'expliquent pas seulement par cette caractéristique. De fait, l'écart entre les ascendants et les anciens est supérieur de 5 et 10 points à La Bâtie et Marolles pour les échanges de visites et de services avec les voisins proches. Ainsi, les « ascendants » sont plus jeunes (les tranches d'âge les plus représentées chez les « ascendants » sont les 45/59 ans et les 30/44 ans alors que ce sont les 45/59 ans et 60/75 ans chez les « anciens »), plus souvent en couples avec des enfants (42 et 44 % à La Bâtie et Marolles contre 32 et 33 % chez les « anciens »). On observe une forte représentation des ménages à dominante employée (39 et 37 % à La Bâtie et Marolles chez les « ascendants » contre 29 et 25 % chez les « anciens »), moins de ménages à dominante intermédiaire à La Bâtie (18 contre 23 % chez les « anciens ») et moins de ménages à dominante ouvrière et employée à Marolles (18 contre 24 % chez les « anciens »).

ENCADRÉ 3 : MARLÈNE, UNE « ASCENDANTE » INVESTIE DANS SA COMMUNE

Marlène, 44 ans, a grandi à Saint-André-le-Gaz, commune limitrophe de La Bâtie. Son père, titulaire d'un CAP, est agent commercial et sa mère, sans diplôme, est « manipulatrice radio ». Ses parents étaient propriétaires de ce qu'elle présente comme « une maison avec un jardin à la campagne », où elle a vécu jusqu'à l'âge de 18 ans avant de partir à Grenoble pour suivre ses études.

Si, comme on va le voir, Marlène connaît une trajectoire résidentielle ascendante, elle a reproduit la position sociale de ses parents. Et si elle a connu une mobilité géographique au début de sa vie professionnelle et conjugale, elle n'a jamais vraiment quitté son environnement d'origine où elle revient s'installer à la trentaine.

Titulaire d'un « bac plus deux dans le tourisme », Marlène a travaillé à Grenoble pendant 10 ans, en tant qu'agent de voyage. Elle a suivi son mari, muté à la Réunion où ils sont restés 3 ans. Elle a pris un congé parental à son troisième enfant puis a connu une année de chômage. Avec son mari, ils ont eu envie de rentrer en métropole et se sont installés à La Bâtie avec leurs enfants en 2007, commune d'où est originaire son mari. Pour trouver un travail dans son domaine, Marlène dit qu'il aurait fallu « aller sur Lyon » et « avec 3 enfants c'est compliqué ». Elle a fait des « petits jobs » puis s'est réorientée, mais sans suivre de formation. Elle est secrétaire comptable dans l'entreprise de « taxi et ambulance » de son mari.

Dans un premier temps, Marlène et son mari louent un logement à La Bâtie pendant un an, leurs enfants fréquentent l'école de la commune. Ils cherchent un terrain à La Bâtie et font construire leur maison en 2010. Ils ont de nombreux amis dans la commune qu'ils connaissent, pour la plupart, depuis longtemps. Le fait de dire qu'ils étaient de la commune a facilité les relations. Marlène, malgré sa mobilité résidentielle, dit avoir « toujours vécu ici » : « Après moi j'ai toujours vécu ici, les relations sont depuis l'enfance ». Ils ont pu faire de nouvelles connaissances grâce à l'école. C'est d'ailleurs par le biais des échanges avec une maman qu'elle a trouvé un emploi : « moi déjà j'avais trouvé un travail en parlant avec une maman à l'école. Sa fille était copine avec mon fils ».

Marlène est impliquée dans la vie de la commune : elle est conseillère municipale, participe aux différentes manifestations, ce qui relève d'une habitude familiale : « mon papa faisait partie de beaucoup

d'associations dans les villages à côté. J'ai toujours été habituée à aller aux manifestations et à participer ». Marlène regrette le manque d'activités dans la commune. Elle espère un changement avec le renouvellement de l'équipe municipale : « il faut mettre une équipe jeune pour faire changer les choses, c'est impératif, le village est quand même vieillissant ». Elle fréquente les commerces et connaît « beaucoup de monde » notamment des connaissances d'enfance.

Marlène, qui a connu d'intenses relations de voisinage pendant son enfance (ses cousins et cousines étaient aussi ses voisins), a peu de relations avec ses voisins actuels, elle qualifie ces relations depuis leur arrivée de « normales » : « pas de conflit, pas d'amis. On n'est pas amis, on s'entraide s'il y a besoin de s'entraider mais ça s'arrête là ». Marlène a malgré tout eu un conflit à propos d'une haie. Elle décrit les habitants de la commune comme « vieillissants chauvins, après ils sont bons vivants. Voilà c'est, non mais c'est un petit village sympa ». Elle n'envisage pas de déménager.

Conclusion

Marolles et La Bâtie illustrent ce que sont devenus une large part des espaces ruraux au travers de la périurbanisation. Ces deux communes montrent toutefois une facette particulière des espaces ruraux périurbains. Elles appartiennent ainsi à la fraction du périurbain la plus populaire, celle où les logements sont les moins onéreux, et qui accueillent donc les ménages les plus modestes parmi ceux à la recherche d'un logement dans les aires urbaines de Paris et de Lyon. Les fractions du périurbain où l'enquête a été conduite sont aussi les moins métropolisées. Elles n'ont en effet intégré les couronnes périurbaines de Paris et de Lyon qu'avec le zonage établi par l'INSEE en 2010, alors que les premières manifestations de la périurbanisation sont apparues autour de ces métropoles à la fin des années 1960. La Bâtie en particulier conserve un profil démographique plus rural que périurbain. Elle est d'ailleurs sortie de la couronne périurbaine de Lyon avec le zonage en aires d'attraction des villes publiés par l'INSEE en 2020.

Quoi qu'il en soit, dans ces deux communes, on retrouve un trait marquant à la fois du périurbain et du rural : la prédominance de maisons individuelles occupées par leurs propriétaires. Or l'habitat individuel est généralement associé au repli sur la sphère domestique, au retrait dans

le confort émollient du foyer. L'enquête réalisée confirme ce que d'autres travaux ethnographiques sur les relations de voisinage dans l'habitat individuel avaient déjà montré : ces relations sont loin d'être inexistantes. L'enquête va toutefois plus loin et montre que, dans les contextes de Marolles et de La Bâtie, ces relations sont plutôt plus intenses qu'ailleurs. Les caractéristiques des trajectoires résidentielles éclairent le fort engagement dans la sociabilité locale : ceux qui sont connus une ascension en devenant notamment propriétaire d'une maison et les ménages installés depuis 10 ans et plus voisinent davantage que la moyenne.

Bibliographie

- Banos V., Candau J., Baud A.-C., 2009, « Anonymat en localité : enquête sur les relations de voisinage en milieu rural », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 127, p. 247–267.
- Baqué M.-H., Vermeersch S., 2013, « Les classes moyennes dans l'espace urbain: choix résidentiels et pratiques urbaines », *Sociologie et sociétés*, n° 2 (45), p. 63–85.
- Berroy S., Delage M., Fleury A., 2016, « Le commerce dans la fabrique périurbaine : centralités commerciales et pratique habitantes au nord de la métropole parisienne », *Géographie, économie, société*, n° 1 (18), p. 35–57.
- Bidart C., 1988, « Sociabilités : quelques variables », *Revue française de sociologie*, n°29, p. 621–648.
- Bidart C., 1997, *L'amitié, un lien social*, Paris : La Découverte.
- Bonvalet C., Gotman A. (dir.), 1993, *Le logement, une affaire de famille*, Paris : L'Harmattan.
- Bourdieu P., 2000, *Les structures sociales de l'économie*, Paris : Seuil.
- Cartier M., Coutant I., Masclet O., Siblot Y., 2008, *La France des « petits-moyens ». Enquêtes sur la banlieue pavillonnaire*, Paris : La Découverte.
- Chalas Y., 2000, *L'invention de la ville*, Paris : Anthropos.
- Champagne P., 1975, « La restructuration de l'espace villageois », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 3 (1), p. 43–67.
- Charmes E., 2019, *La revanche des villages. Essai sur la France périurbaine*, Paris : Seuil.
- Charmes E., 2021a, « Les nouveaux zonages du territoire français : harmonisation européenne, affirmation des métropoles et retour du rural », *Fonciers en débat*, <https://fonciers-en-debat.com/les-nouveaux-zonages-du-territoire-francais-harmonisation-europeenne-affirmation-des-metropoles-et-retour-du-rural/>

- Charmes E. (dir.), 2021b, *L'éloignement résidentiel. Vivre dans le périurbain lyonnais*, Paris : Autrement.
- Christel V., 2006, « Trajectoires résidentielles des personnes âgées », [in :] *Données sociales – La société française*, Paris : INSEE, p. 525–529.
- Debroux J., 2011, « Stratégies résidentielles et position sociale: l'exemple des localisations périurbaines », *Espaces et sociétés*, n° 144–145, p. 121–139.
- Donnat O., 2009, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique : enquête 2008*, Paris : La Découverte.
- Fortin A., Després C., 2017, « Le Rôle des habitus résidentiels dans la localisation périurbaine », [in :] A. Fortin, C. Després, G. Vachon (dir.), *La Banlieue s'étale*, Montréal : Nota Bene, p. 259–397.
- Gateau M., 2017. « Les trajectoires résidentielles des pavillonnaires », *SociologieS*, <http://journals.openedition.org/sociologies/5949>
- Grafmeyer Y., Authier J.-Y., 2008, *Sociologie urbaine*, Paris : Armand Colin.
- Héran F., 1987, « Comment les Français voisinent », *Économie et Statistique*, n° 1 (195), p. 43–59.
- Jollivet M., Mendras H. (dir.), 1971, *Les collectivités rurales françaises*, t. 1 : *Étude comparative du changement social*, Paris : Armand Colin.
- Lefebvre H., 1949, « La communauté paysanne et ses problèmes historico-sociologiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 6, p. 78–100.
- L'Heuillet H., 2016, *Du voisinage : réflexions sur la coexistence humaine*, Paris : Albin Michel.
- Mendras H., 1976, *Sociétés paysannes, éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris : Armand Colin, coll. « U ».
- Mischi J., Renahy N., Diallo A., 2016, « Les classes populaires en milieu rural », [in :] S. Blancard, C. Détang-Dessendre, N. Renahy (dir.), *Campagnes contemporaines. Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français*, Versailles : Editions Quae, p. 23–34.
- Renahy N., Siblot Y., Cartier M., Coutant I., Masclat O., 2015, « De la sociologie de la classe ouvrière à la sociologie des classes populaires. Penser ensemble la condition des ouvriers et des employé-e-s », *Savoir/Agir*, n°34, p. 55–61.
- Rougé L., 2005, *Accession à la propriété et modes de vie en maison individuelle des familles modestes installées en périurbain lointain. Les « captifs » du périurbain*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse Le Mirail (consultable en ligne).
- Rougé L., 2009, « L'installation périurbaine entre risque de captivité et opportunités d'autonomisation », *Articulo – Journal of Urban Research*, n° 5, <http://journals.openedition.org/articulo/1440> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/articulo.1440>